



Déclaration UNSA éducation CDEN du 13 avril 2015

Concernant le point de l'ordre du jour sur les subventions allouées aux collèges privés de notre département pour leurs opérations d'investissement, l'UNSA Education donnera un avis négatif sur ces propositions.

Les dernières élections ayant changé la majorité du conseil départemental, L'UNSA éducation 64 ne fera pas une revue détaillée des subventions allouées aux collèges privés de notre département. Nous rappelons l'opposition de l'UNSA éducation 64 sur tout financement optionnel des collèges privés. L'argent public ne doit financer que les établissements publics. L'UNSA éducation 64 demande la poursuite des rénovations des collèges publics, le renouvellement régulier des équipements notamment informatiques. Nous demandons aussi des collèges à taille humaine ce qui pour nous se traduit pas un maximum de 600 élèves. L'UNSA éducation a rappelé maintes fois la nécessité de nouveaux collèges dans l'agglomération Paloise, il faut arrêter la politique du pompier qui consiste à modifier les secteurs scolaires ou à augmenter les capacités d'accueil des établissements. Faudra-t-il attendre 25 ans un nouveau collège dans notre département ?

Les événements de ce début d'année ont remis en exergue la laïcité. Elle bénéficie aujourd'hui malheureusement d'un unanimité trompeur.

La Laïcité est une valeur intangible de notre fédération. L'UNSA éducation tient à rappeler que seule l'Ecole Publique et Laïque est en mesure d'assurer cohésion et vivre ensemble pour peu qu'on lui en donne les moyens. Malheureusement, la France est aussi un des rares pays à financer la concurrence à son propre Service public d'éducation au profit d'une religion. L'enseignement catholique sous contrat représente en effet 96% des élèves scolarisés dans le privé.

La question de la dualité scolaire n'est pas aussi prégnante dans la plupart des 27 pays de l'OCDE. La plupart des pays de l'OCDE appliquent le principe : « *A école publique, fonds publics. A école privée, fonds privés* ». L'essentiel du financement est assuré par les familles et l'Eglise. En Pologne, Italie et Portugal, par exemple, l'enseignement catholique privé ne représente respectivement que 0,90%, 3,80% et 3,70% des élèves. La Finlande, en tête des pays européens pour les tests PISA, ne finance pas l'enseignement privé qui représente moins de 1% de la population scolaire. Elle a de ce fait un système scolaire très homogène.

La Laïcité ne doit pas être incantatoire, elle doit se vivre au quotidien. L'UNSA éducation 64 demande à tous les conseillers départementaux de démontrer leur attachement sans condition à l'Ecole Publique et Laïque en refusant de voter les subventions facultatives aux établissements privés.